AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 , Postes 260 et 263)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Supplément n° 3 bis au Bulletin n° 33 de juin 1963.

(Valable pour les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne).

I N F O R M A T I O N

P O M M E S D E T E R R E

MILDIOU -

Effectuer un traitement dès reception de cet avis sur les variétés sensibles.

S'il y a lieu traiter en même temps contre le Doryphore.

Clermont-Ferrand, le 2 juillet 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P75

Tirage N° 461 du 2/7/1963 - 400 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 11 bis.